



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 28/10/2025

Publication :
le 07/11/2025

Délibération n° D-2025-333

Transports de personnes - Approbation de l'accord-cadre

Président :
Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Madame NADAL Aurore

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Baptiste DAVID.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2025

Délibération n° D-2025-333

Direction de la Commande Publique et Logistique

Transports de personnes - Approbation de l'accord-cadre

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Afin d'assurer un service de transport pour les activités scolaires et périscolaires, il est nécessaire de passer un accord-cadre pour confier à un prestataire spécialisé la réalisation de ces opérations. A cette fin une consultation prenant la forme d'un accord-cadre allotri mono attributaire, a été engagée. L'accord-cadre est mixte. Il est ainsi exécuté en partie par l'émission de bons de commande et en partie par la conclusion de marchés subséquents. La partie à bons de commande de l'accord-cadre concerne les activités de transport récurrentes. Pour les excursions ponctuelles, des consultations occasionnelles seront lancées auprès du titulaire par marchés subséquents.

Les montants maximums par lot pour la durée de L'accord-cadre sur 4 ans sont les suivants :

- lot 1 : Transport de personnes – montant maximum de 500 000 € TTC ;
- lot 2 : Transports de personnes – montant maximum de 300 000 € TTC ;

Après déroulement de la consultation, l'accord-cadre a été attribué comme suit :

- lot 1 : Transport de personnes – Activités scolaires et périscolaires au groupement TRANSDEV POITOU-CHARENTES (mandataire) / SARL SARRAZIN VOYAGE – 79000 BESSINES ;
- lot 2 : Transports de personnes – Activités centres de loisirs à l'entreprise ALLIANCE ATLANTIQUE SAS – 79200 PARTHENAY.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre Transports de personnes attribué aux titulaires suivants :

- lot 1 : Transport de personnes – Activités scolaires et périscolaires au groupement TRANSDEV POITOU-CHARENTES (mandataire) / SARL SARRAZIN VOYAGE – 79000 BESSINES ;
- lot 2 : Transports de personnes – Activités centres de loisirs à l'entreprise ALLIANCE ATLANTIQUE SAS – 79200 PARTHENAY ;

- autoriser la signature de l'accord-cadre.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Aurore NADAL

Le Président de séance

Jérôme BALOGE